



ACCOMPAGNATEUR
PROFESSIONNEL
DE LA **P**ERFORMANCE
INSEP

**CHOISIR
SON ACCOMPAGNATEUR
COACH « A.P.P.I. »**



Un accompagnement peut représenter une étape décisive dans le cours d'une carrière, sportive ou professionnelle. Le label APPI (accompagnateur coach professionnel de la performance INSEP), décerné à des accompagnateurs coachs à l'issue d'un process exigeant, offre une garantie de qualité aux personnes et aux équipes en recherche d'accompagnement.

POURQUOI SE FAIRE ACCOMPAGNER ?

Tout acteur du sport de haut niveau peut se trouver en situation d'avoir besoin d'une aide extérieure, qu'il s'agisse d'une étape professionnelle, d'un objectif ambitieux, d'un moment dit « de crise » ou d'un besoin « de fond ». Un accompagnement peut ainsi répondre à des besoins très différents :

- développer sa performance,
- améliorer la qualité et l'efficacité de ses relations de travail,
- faire face à une situation complexe à fort enjeu,
- faire face à une situation de stress,
- réussir une prise de fonction,
- dépasser un obstacle professionnel,
- développer son leadership,
- construire avec son équipe et la faire progresser,
- réussir une négociation difficile,
- prendre la parole en public, ...

CE QU'APPORTE

UN ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnateur coach APPI apporte l'appui d'un tiers neutre, confidentiel et bienveillant qui saura favoriser :

- distanciation et discernement par rapport aux événements, au quotidien et aux personnes,
- vision systémique de la problématique (replacée dans son contexte et analysée au regard du « système » dans lequel évoluent la personne concernée),
- mise au clair des « vraies motivations » qui mobilisent un cadre du sport de haut niveau, une direction technique nationale, un sportif, ...
- prise de conscience de ses ressources et de ses « zones d'ombre »,
- mise en œuvre d'un cheminement de progression et d'acquisition d'autonomie,

... au travers de l'écoute, du dialogue et d'outils adaptés à chaque situation.

LE LABEL APPI, QUELLE VALEUR AJOUTÉE ?

Être accompagné par un labellisé APPI, c'est avoir la garantie de trouver un professionnel compétent, connaissant le haut niveau.

L'accompagnateur coach APPI a suivi une formation spécifique. Sa labellisation a fait suite à une évaluation par un jury d'experts, attestant de son expérience, de ses savoir-être et savoir-faire. Il a en outre une obligation de formation et de mise à jour de ses connaissances, dispose d'un lieu de supervision et a adhéré à la charte déontologique élaborée par l'INSEP.

LE CHOIX D'UN ACCOMPAGNANT

Le référencement d'accompagnateurs coachs est l'un des objectifs du label APPI. Une trentaine de professionnels labellisés sont déjà référencés sur le site de l'INSEP, où figure une fiche de présentation de chacun d'entre eux.

Outre la lecture de son profil, le choix d'un accompagnant passe par une première rencontre, où l'accompagné pourra décider de travailler (ou non) avec le coach. Cette décision sera prise à la lumière de deux éclairages :

- de façon intuitive, il saura s'il se sent en confiance et s'il estime que le coach est à même de l'aider à résoudre sa problématique,
- de façon factuelle, il validera la bonne compréhension par l'accompagnateur de sa demande ainsi que sa traduction en objectif(s).

À l'issue de ce premier rendez-vous, l'accompagné comme l'accompagnateur doivent se sentir libres de leur décision de travailler ensemble. Le cas échéant, il peut être nécessaire, pour la personne en demande, de valider cette décision en rencontrant un autre accompagnateur coach.

COMMENT SE DÉROULE

UN ACCOMPAGNEMENT ?

Les accompagnements peuvent prendre des formes très diverses, à la fois pour l'objet (accompagnement individuel, d'équipe constituée...), pour le cadre – rencontres régulières sur plusieurs mois ou séminaires ponctuels, ... – et pour le style. Il existe différents courants théoriques dans l'accompagnement (analyse systémique, programmation neuro-linguistique, analyse transactionnelle, ...), donnant lieu à différentes modalités d'intervention et à différents outils.

Cette diversité d'approches fait la richesse de « l'offre » d'accompagnement proposée par le label APPI. Chaque accompagnateur coach travaille à partir de son expérience professionnelle et de sa formation. Il met son savoir-faire au service de la situation particulière qu'il rencontre, avec sa créativité propre.

L'accompagnateur coach est garant du cadre qu'il propose. Celui-ci fait l'objet d'un contrat précisant, par exemple, la demande, le ou les objectifs de l'accompagnement, sa durée, le lieu des rencontres, le nombre de séances, l'approche proposée, les modalités de suivi, le prix...